

L'EMIGRATION ALSACIENNE AU XIXe SIECLE

UN DOSSIER DU SERVICE EDUCATIF DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU HAUT-RHIN







TABLE DES MATIERES

DOSSIER I : LE HAUT-RHIN, TERRE DE DEPAR	Γ,
TERRE DE PASSAGE	3
I – Tableau de l'émigration dans le Haut-Rhin	4
II – La France, terre de passage	7
DOSSIER 2 : L'EMIGRATION EN ALGERIE	8
I – Les motivations des premiers migrants	9
II – Les rapports avec les indigènes	10
III – L'émigration s'organise	12
IV – Philanthropie et colonisation	17
DOSSIER 3 : L'EMIGRATION EN AMERIQUE	19
I – Les candidats à l'émigration	20
II – Les motivations des migrants	21
III – Une émigration hasardeuse	22
A – Les contrats de migrants	22
B – Les conditions de transport	23
IV – Un nouveau monde pas si ouvert : les désillusions des migrants	25
A – La fraude au Texas ?	25
B – Les difficultés en Louisiane	26
C – La situation en Californie	26
D – Les réticences à New York	27
PISTES BIBLIOGRAPHIQUES	27

DOSSIER 1 : LE HAUT-RHIN, TERRE DE DEPART, TERRE DE PASSAGE



I - TABLEAU DE L'EMIGRATION DANS LE HAUT-RHIN

Un bilan effectué en 1855

Depuis le 1er janvier jusqu'au 1er août courant, 1410 étrangers, la plupart suisses, sont entrés en France par Saint-Louis, et se sont embarqués au Havre pour les Etats-Unis ou l'Australie. Pendant le même intervalle, 278 habitants du Haut-Rhin sont partis pour l'Amérique, et 421 se sont rendus dans nos possessions d'Afrique.

Ces derniers chiffres indiqueraient une tendance marquée de la part de nos populations à se porter, aujourd'hui, de préférence, vers un pays soumis aux lois françaises, dans lequel une protection permanente leur est assurée.

AD68, 6M349/352

(10 1		STATI	STIQUE	PAR P	AYS DE I	DESTIN	ATION.							
67 349/3	19-1	1 00	1°F TRIMESTRE. 2° TRIM				T	3° TRIM	STRE.	4° TRIMESTRE.				
		Hommes	Fer	mmes.	Hommes, Femme		es. He	Hommes.		Hommes.		Femmes.		
Algérie États-Unis d'Amérique Amérique du Sud		330 210 180		213 111 94	413 171 178	29 8 8	6	316 550 432	283 317 180	6	90	328 178 280		
Espagne. Suisse !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!		177 28 10 29		56 11 6 19	191 42 35 35	7. 1: 1: 2:	9 3	238 63 62 30	75 27 21 41	1	51 33 65 32	79 12 35 38		
Sardaigne Russie et Pologne Allemagne Mexique.		31 33 9 13		21 11 8 11	8 20 30 44	1 1	4	18 24 39 21	2 21 16 13		14 22 9	10 20 3		
Égypte. Turquie. Antilles espagnoles.		12 12 12 9		2 8 3 31	38 4 22 42		8 6 6	40 38 77 70	15 25 11 34		25 6 45	4 3 12 27		
Autres pays		1,179	_	605	1,273	67		2,018	1,081	2,2		1,029		
TOTAL par trimestre.		-	1,784	-		948	-	3,0	99	3,256				
		S	STATIS	TIQUE P	AR PRO	FESSIO	N.							
	1	er TRIMESTRE			2° TRIMESTRE.			3° TRIMESTR			4° TRIMESTRE			
MAN SER TREE SERVICES NOW A	Étranger.	Algérie.	TOTAL.	Étranger.	Algérie.	TOTAL.	Étranger.	Algérie.	TOTAL.	Étranger.	Algérie.	TOTAL.		
Population	203 169 869	205 57 281	408 226 1,150	122 22 1,093	254 3 454	376 25 1.547	620 841 1,039	176 182 241	796 1,023 1,280	746 1,172 547	233 402 156	979 1,574 703		
	300	201	2,200	1,237	404	2,547	-,000	599	3,099	2,465	791	3,256		

- 1. En 1855, quel est le nombre d'étrangers passés par la France pour émigrer ? Quel est celui des Haut-Rhinois ?
- **2.** Compare les destinations d'émigration de ces deux groupes germanophones et explique les différences.
- 3. Le choix de l'Algérie comme destination d'émigration privilégiée des Haut-Rhinois se confirme-t-il 5 ans plus tard ? Justifie.
- 4. Utilise les données des tableaux pour réaliser des graphiques de synthèse sur l'émigration en 1860 :
 - a. Dessine un graphique en barres qui portera sur les destinations des migrants hautrhinois (4 trimestres additionnés). Colorie en rouge les destinations européennes et en bleu des destinations extra-européennes.
 - b. Réalise un graphique en « camembert » qui portera sur les professions des migrants (tous trimestres confondus et toutes destinations confondues).

La place du Haut-Rhin dans le flux d'émigrants français

— 20 —

N° 3.

67349379 ÉMIGRATION FRANÇAISE PAR DÉPARTEMENT,

		1860.			1861.	TOST	13772		1860.			1861.	
DÉPARTEMENTS.	ÉTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL,	ÉTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL.	DÉPARTEMENTS.	ÉTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL.	ÉTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL.
DEL.	100 100		ille ille		205,1		St.,	120171-11	1177				
Ain	10	9	19	5	2	7	Report	1,033	839	1,872	904	646	1,550
Aisne	19	4	23	10	1	11	Dordogne	1	1	2	ıı.	10	10
Allier	5	10	15	п	6	6	Doubs	173	14	187	145	15	160
Alpes (Basses-)	18	9	27	22	4	26	Drôme	21	40	61	12	50	62
Alpes (Hautes-)	36	3	39	34	7	41	Eure	14	п	14	13	2	15
Alpes-Maritimes	"	11	"	25	7	32	Eure-et-Loir	20	-1	21	17	u u	17
Ardèche	28	51	79	36	9	45	Finistère	4	11	11	11	п	
Ardennes	12	6	18	,,	17	17	Gard	94	-32	126	16	20	3(
Ariége	118	96	214	84	50	134	Garonne (Haute-)	315	72	587	340	40	380
Aube	23	1	24	20	3	23	Gers	163	35	198	105	46	151
Aude,	"	138	138	1	70	71	Gironde	433	26	459	412	26	438
Aveyron	54	8	62	40	7	47	Hérault	66	57	123	51	20	71
Bouches-du-Rhône	269	369	638	222	374	596	Ille-et-Vilaine	33	3	36	30	10	40
Calvados	16	11	16	7	11	7	Indre	2	2	4	3	п	
Cantal	184	11	195	205	5	210	Indre-et-Loire	6	8	14	17	4	21
Charente	19	8	27	40	6	46	Isère	10	37	47	41	26	67
Charente-Inférieure .	17	17	34	22	6	28	Jura	16	12	28	24	7	3
Cher	,,	- "	a	"	п	В	Landes	50	6	56	54		5
Corrèze	47	17	64	30	24	54	Loir-et-Cher	9	11	9	7	7	1
Corse		60	60	, ,,	20	20	Loire	44	10	54	27	13	40
Côte-d'Or	26	17	43	48	26	74	Loire (Haute-)	33	4	37	41	3	4
Côtes-du-Nord	132	11	132	53	2	55	Loire-Inférieure	89	14	103	85	15	10
Creuse		5	5	B		. #	Loiret	20	2	22	13	п	13
American designation	ALCO DE LA CONTRACTOR D		alver a			and State		1000					
A reporter	1,033	839	1,872	904	646	1,550	A reporter	2,845	1,215	4,060	2,357	960	3,3

_ 21 _

67379/379 PENDANT LÉS ANNÉES 1860 ET 1861. 3V3Y30M

		1860.			1861.	1800:			1860.		1861.					
DÉPARTEMENTS.	ÉTRANGER.	ALGÉAIE.	TOTAL.	ÉTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL.	DÉPARTEMENTS.	ĖTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL-	ETRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL,			
		100,		0100 0100 0100	7	(1) (2)	(8) (82)	470 470								
Report	2,845	1,215	4,060	2,357	960	3,317	Report	5,799	1,847	7,646	5,024	1,471	6,495			
ot	33	76	109	10	22	32	Rbin (Haut-)	566	71	637	321	82	403			
Lot-et-Garonne	31	15	46	33	8	41	Rhône	30	- 35	65	33	54	87			
Lozère	1	Call Call	1	55 N	18	34 19	Saône (Haute-)	88	52	140	108	90	198			
Maine-et-Loire	2	4	6	12	16	28	Saône-et-Loire	200 6	33	39	EDATOT #	16	16			
Manche	- //	- H	"	The H	"	691 11	Sarthe	22	1	23	13	6	19			
Marne	1	- 8	9	25	20	45	Savoie	159	6	165	216	78	294			
Marne (Haute-)	9	17	26	2.2.1	38	39	Savoie (Haute-)	39	"	39	101	TOT II	10			
Mayenne	"	1	1	11	2	2	Seine	272	346	618	154	429	583			
Meurthe	98	41	139	70	73	143	Seine-Inférieure	260	8	268	123	11	134			
Meuse	5	1	6	3	4	7	Seine-et-Marne	15	"	15	5	11				
Morbihan	3	"	3	27	7	34	Seine-et-Oise	11	2	2	"	24	24			
Moselle	181	25	206	59	14	73	Sèvres (Deux-)	5	8	13	5	2				
Nièvre	13	8	21	11	5	16	Somme	16	12	28	6	11	17			
Nord	11	10	21	"	15	15	Tarn	17	100	117	30	57	8			
Oise	10	4	14	6	2	8	Tarn-et-Garonne	33	6	39	67	6	. 73			
Orne	22	11	22	- 1	11	1	Var	39	24	63	21	8	29			
Pas-de-Calais	4	5	9	1	3	4	Vaucluse	27	35	62	20	47	6			
Puy-de-Dôme	18	13	31	39	5	44	Vendée	L	12	13	3	п	:			
Pyrénées (Basses-)	1,315	80	1,395	1,573	45	1,618	Vienne	П	12	12	"	1				
Pyrénées (Hautes-).	597	96	693	417	61	478	Vienne (Haute-)	23	2	25	43	2	4:			
Pyrênées-Orientales.	187	186	373	156	122	278	Vosges	24	28	52	36	23	59			
Rhin (Bas-)	413	42	455	222	31	253	Yonne	2	4	6	5	В				
10 Acres Co		F	- Certapa	10.50		- V , rail	meres 1	- ant	ninie 's			ETCHEN "C				
A reporter	5,799	1,847	7,646	5,024	1,471	6,495	Totaux	7,443	2,644	10,087	6,334	2,418	8,755			

- 1. Classe par ordre décroissant les 6 départements qui laissent partir le plus de migrants en 1860.
- 2. Fais de même pour l'année 1861.
- 3. Comment se classe le Haut-Rhin?

AD 68, 6M₃₄₉/₃₇₉

II - LA FRANCE, TERRE DE PASSAGE

Un bilan de l'émigration dressé en 1862

« La statistique de l'émigration étrangère, surveillée et patronnée par le service de l'émigration au Havre, accuse seulement un total de 7962 émigrants cette année, se répartissant ainsi par nationalités :

Badois	2620
Suisses	1537
Wurtembergeois	1011
Bavarois	653
Hessois	598
Prussiens	390
Italiens	340
Autres	813

Tout permet de supposer que la cessation des hostilités aux Etats-Unis amènera une reprise importante des opérations de l'émigration. En effet, le courant d'émigration allemande vers les Etats-Unis existe comme un fait normal que rien aujourd'hui ne semble pouvoir détruire, ni même combattre ; car ce sont chaque jour des parents, des amis qui aspirent à quitter la mère patrie pour aller rejoindre des parents ou des amis qui les appellent, leur offrant une part du bien-être qu'ils ont su conquérir. »

AD 68, 6 M 349/379

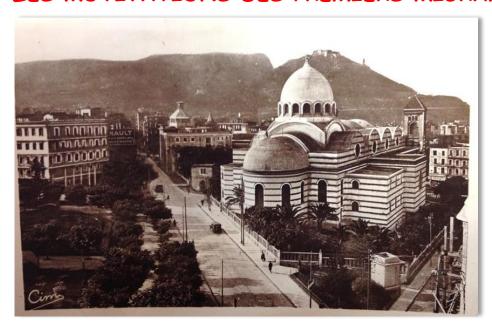
- 1. Parmi tous les étrangers cités dans la liste, quelle proportion est originaire d'Etats germaniques (l'Allemagne n'étant pas encore unifiée en 1862) ?
- 2. Sachant que Hambourg et Brême sont aussi de grands ports d'émigration vers l'Amérique, comment expliquer que les Etats d'Allemagne du Sud soient si fortement représentés ?
- 3. Quel est le contexte politique aux Etats-Unis en 1862 ? Pourquoi cela limite-t-il le flux migratoire ?
- 4. Qu'est-ce qui décide principalement les migrants à partir?

DOSSIER 2 : L'EMIGRATION EN ALGERIE



Chasseur d'Afrique en tenue de campagne, carte postale, AD 68, 13 J 95/ 1937

I - LES MOTIVATIONS DES PREMIERS MIGRANTS



La cathédrale et port d'Oran en 1922 Carte postale en noir et blanc, AD68, 13 J 95/1935

Une description enthousiaste de l'Algérie en 1849

Il existe aux portes de la France un pays magnifique, où règne un été presque continuel : les produits de l'Europe y croissent à côté de ceux de l'Asie et de l'Amérique, les arbres sont presque toujours chargés en même temps de fleurs et de fruits et partout la végétation y est tellement vigoureuse et abondante qu'on y fait deux récoltes par an.

Hé bien! Ce beau pays appartient à la France: c'est l'Algérie, c'est la terre promise des ouvriers! Que le gouvernement républicain qui a garanti l'existence de l'ouvrier par le travail envoie à ses frais des milliers d'ouvriers en Afrique, où tout est préparé pour les recevoir et les occuper. En effet, elle a besoin des hommes de toutes les professions pour tracer des routes, bâtir des villages, des villes, défricher la terre, exploiter des mines, des usines, etc. L'Algérie deviendra en tout semblable à la France, pourra se suffire à elle-même. La population indigène, enclavée au milieu de la population Européenne, sera forcée de se fixer au sol, de le cultiver afin de se nourrir. Elle ne pourra plus vagabonder et guerroyer à l'aventure. Forcés de vivre au milieu des Européens, les Arabes prendront peu à peu nos mœurs et nos coutumes. Alors une nouvelle ère de prospérité brillera pour l'Algérie qui deviendra le jardin et le grenier de la France! (...)

AD 68, 6 M 354

- 1. Quelle image l'auteur de ce texte donne-t-il de l'Algérie ? Quelles qualités de ce territoire cherche-t-il à mettre en valeur ?
- 2. Selon l'auteur, quelles actions sont à accomplir pour mettre en valeur l'Algérie?
- 3. D'où viendront les hommes et les femmes chargés de cette modernisation?
- 4. Quelle doit être l'évolution de la population indigène de l'Algérie ? Montre qu'il s'agit d'une acculturation.
- 5. D'après la dernière phrase du texte, quel est le but réel de la colonisation de l'Algérie?
- 6. En observant la date du document et en mobilisant tes connaissances sur la révolution de 1848, explique la phrase soulignée.

II - LES RAPPORTS AVEC LES INDIGENES



MONITEUR ALGÉRIEN.

SUPPLÉMENT au nº 713 du 15 Octobre 1845.

PARTIE OFFICIELLE.

Alger, le 45 octobre 4845.

Colons de l'Algérie !

Les événemens survenus depuis la fin de septembre ont pu vous étonner, mais ils ne vous ont pas certainement alarmés sur votre avenir. Comme je vous l'ai dit, en vous faisant des adieux récens, la France a pris trop au sérieux son établissement d'Afrique pour le laisser périeliter. Vous le voyez, votre Gouvernement vient de prendre une détermination digne de lui et de la France : aux premières nouvelles d'un danger, le Roi et son Conseil ont décidé que de grands renforts seraient envoyés en Algérie.

Si nous avons pu soumettre le pays et rejeter son implacable chef dans le Maroc avec des forces très-inférieures, nous saurons bien aujourd hui, avec les puissans renforts qui nous sont si généreusement accordés, ramener les affaires au point où elles étaient, et même les améliorer.

Il est donc dans la nature même de notre entreprise de grandir par les obstacles qui lui sont opposés. Toutefois, et je ne vous l'ai jamais dissimulé, les révoltes et les attaques extérieu-res courront se renouveler de temps à autre. Il n'est pas dans la nature d'un peuple guerrier, fauatique et constitué comme le sont les Arabes, de se résigner en peu de temps à la domination chrétienne. Les indigènes chercheront souvent à secouer le joug, comme ils l'ont fait sous tous les conquérans qui nous ont précédés. Mais votre gouvernement est bien averti, il veille attentivement à vos destinées, et vos ennemis finiront par se lasser de leurs efforts impuissans devant votre mosse qu'il faut accroître rapidement par tous les me yens possibles.

Continuez donc avec calme vos travaux et vos spéculations de tout genre; qu'aucune préoccupation ne ralentisse votre activité. Dans la lutte qui va se passer loin de vous je l'espère, je réclamerai le moins possible votre concours ; mais s'il devenait nécessaire, j'ai foi dans votre patriotisme, je l'invoquerais.

Le Gouverneur-Général de l'Algérie, Maréchal Duc d'ISLY.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Hier, 15, à 2 heures 1;2, trois coups de canon tirés par les batte-ries de la Marine, ont annoncé que la frégate à vapeur à bord de la-queile se trouvait M. le Maréchal Gouverneur-Général était en vue. Aussitôt toute la population a été sur pied, la Milice a pris les armes

ct les troupes qui se trouvaient à Alger ont été échelonnées sur deux haies dans la rue de la Marine.

The heure et demie après, M. le Maréchal due d'Isly débarquait sous la voûte de l'Amiranté au milieu du concours immense des autorités, des of ciers de l'armée, des fonctionnaires de tout grade et des principaux habitans rémis pour le recevoir. « Messieurs », a-t-il dit, on saluant l'assemblée, oû tous les visages rayonnaient de joie, « Le voudrais arrive dans des circonstances plus faorables; mais je n'en éprouve pas moins un vif se, timent de plaisir de me retrouver au milieu de vous. Au reste, ces circonstances, quelque graves quelles solent, n'ont rien de désespéré, et, avec l'aide de Dieu, nous rétablirons les choses en hon Ctat. Vous savez que le gouverneunent du Roi met à ma disposition les moyens nécessaires pour arriver à ce résultat. »

M. le Gouverneur-Général, accompagné du cartège dont nous venons de porler , s'est mis en marche pour se rendre à son hôtel. La rue de la Marine était littéralement couverte de monde dans toute son étendue; la place Royalu, celle du Gouvernement étaiest encombrées. Les ternasses des maisons, les halcons étaient i emplis ; tout Alger s'était porté sur le passage du Morvéhal. Jamais plus de sympathie ne s'était manifestée, jamais le sentiment public n'avait montrée plus d'expansion.

La tête du cortège s'est reunie dans legrand saion du Palais du Couvernement, qui, quoique vaste, ne pouvait content tout le monde.

M. le Maréchal a prononce une allocution que le défaut de temps nous permet pas d'insérer aujourd'hu , dans laquelle il a capusé les motifs qui, « m présence des événements de l'Ouest, l'avaient décidé à revenie hamédiatement en Afrique, comme c'était son dévoir de Gouvernement étaitent, El a engage l'autministration et les colons à ne pas se pour a pour plus rapide.

M. le Maréchal et monte ensuite dans son cabinet où il a rémi les Officiers-Généraux présents à Alger, les chefs des services militaires, ainsi que M. le Directur de fondre des faits on dévoir de

Le courrier d'Oran nous a apporté des nouvelles de M. le général de La Moricière. Il avait fait sa jonction au col de Bab-Thaza avec la colonne de M. le général Cavaignac. Celui-ci avant la jonction avait apereu dans le bassin de Nedroma, une de nos tribus émigrantes, il bui avait tué 40 hommes armés, enicvé 12 ou 4,500 têtres de hétail, du butin et pris 60 femmes.

Les deux Généraux réunis ont du attaquer Abd-cl-Kader chez les Traras, c'est-à-dire, entre Nédroma et la Tatna.

Le même courrier nous a apporté la certifude que le 4se octobre le chef de bataillon Billaut, commandant supérieur du fort de Sebdou, l'Officier chargé des affaires arabes, M. de Dombasies et 4 ou 5 hussards qui les accompagnaient, ont été tués chez les Ouled-Ouriach qui les avaient appelés sous prétexte de rétablir l'ordre.

ALGER. -- IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

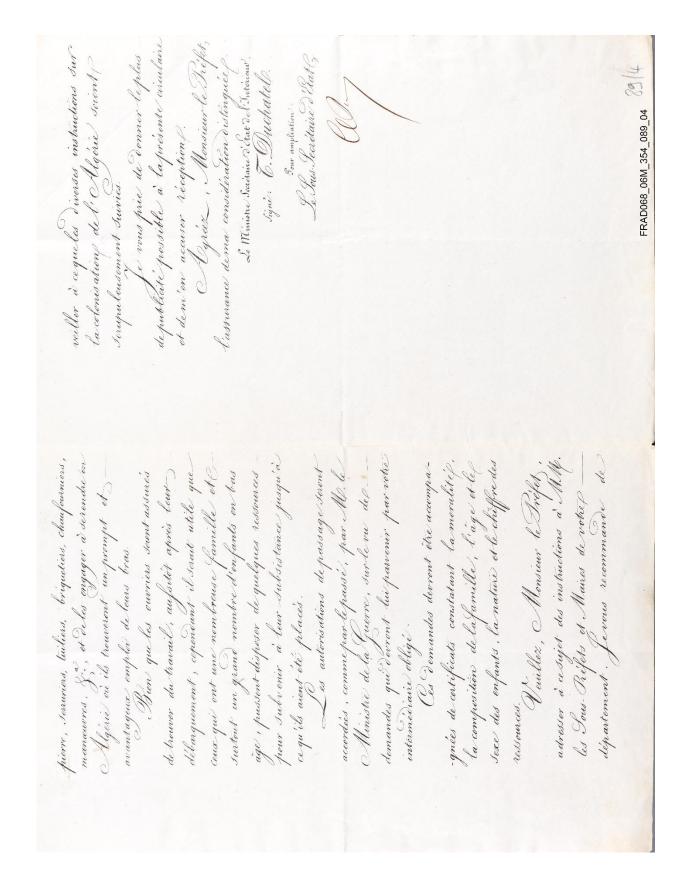
- Présente le document en n'oubliant pas de préciser son contexte.
- Quelle vision est ici donnée des populations indigènes?
- Quels sont les rapports entre les Européens et les Algériens ?



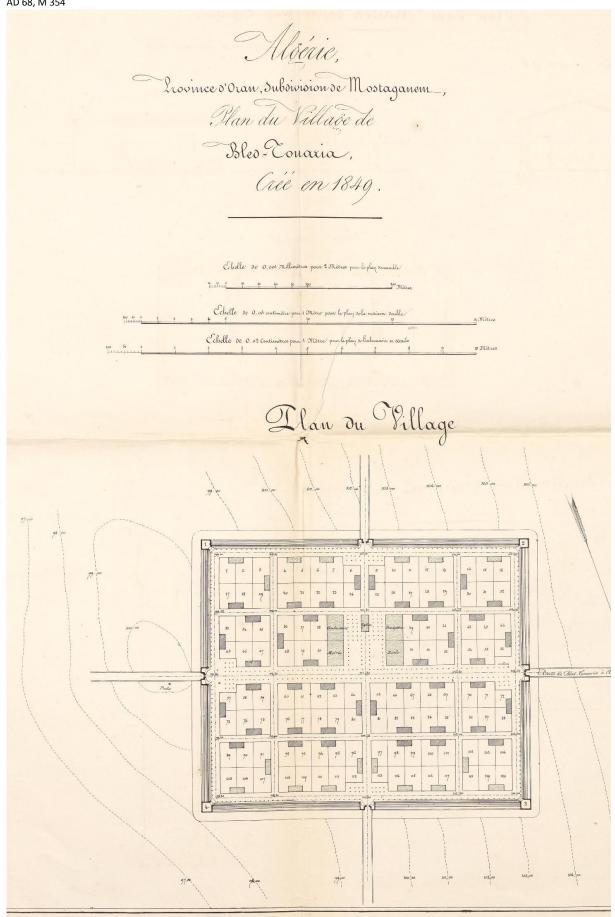
- 1. Quel est le message donné par ces deux caricatures concernant les relations entre les Algériens et les troupes coloniales françaises ?
- 2. Quelle réaction le peuple algérien risque-t-il d'avoir face à cette situation ?

III - L'EMIGRATION S'ORGANISE

· Ministère Paris, le 61 de l'Intérieur 2. Division. Police Generale. Monsieur le Tréfet, Malgré 2. Bureau. l'impulsion donnée dans les derniers temps Nécessité d'encourager à l'emigration européenne et Surtout l'emigration des ouvriers d'art, en algerief. brançaise, en Algérie, les ouvriers d'art sont encore insuffisants pour Circulaires. executer les travaux publics et particu-- liers dans les diverses parties de la Colonie. Les bras manquent à Mascara, à Clemcen et à Oran, et il n'est pas possible de diriger des ouvriers sur cette province, altendu que ceux qui arrivent à Alger ne sont pas assez nombreux pour satisfaire à tous les besoins de cette ville, ce qui maintient les Salaires à des prix très élevés. Enprésence de ces faits, qui constatent les heureux et rapides développemens de la colonisation, il devient indispensable defaire un nouvel appel aux ouvriers d'art, tels que macons, Charpentiers, menuisiers, tailleurs de pierre, Mo. le Tréfet So FRAD068_06M_354_089_03



- 1. Quels types de métier sont demandés pour coloniser l'Algérie?
- **2.** Pourquoi refuse-t-on les infirmes ? Les familles avec de jeunes enfants ?



Nouvelles instructions au sujet des émigrations en Algérie

(...)

Emigrants concessionnaires

La fertilisation et le peuplement des campagnes se font par des exploitations réunies et groupées dans des centres spéciaux, bourgs, villages ou hameaux et par des exploitations isolées.

Les centres agricoles se constituent à l'aide de quatre éléments, savoir : des capitalistes, de petits propriétaires, des fermiers ou des métayers, des industriels.

Le capitaliste est celui qui, ne voulant pas se livrer exclusivement à la culture, établit des familles sur les terres que l'Etat lui concède, et les pourvoit de maisons, de matériel d'exploitation, & ca. Le petit propriétaire est celui qui se fixe sur son lot, y bâtit sa maison, y fait valoir ses terres à l'aide de sa famille ou de domestiques.

Le fermier ou métayer est celui que le capitaliste installe sur ses terres.

Le colon industriel est l'aubergiste, le boucher, le boulanger, le menuisier, le charpentier, le forgeron, le tuilier, & ca qu'il faut dans toute agglomération d'habitants.

Il est de règle générale que les concessions sont toujours proportionnées quant à l'étendue, aux ressources réelles des colons.

On a calculé que, toutes dépenses comptées, construction, matériel, & ca, un hectare de terre pour être mis complètement en valeur, exige 4 à 500 francs. Les ressources des capitalistes devant être proportionnées à l'importance des entreprises qu'ils veulent fonder, on ne peut pas leur assigner un chiffre précis.

Quant au petit propriétaire, il est indispensable, pour être admis à obtenir une concession, qu'il possède des ressources s'élevant à au moins 4 ou 5000 francs selon les localités. Il peut recevoir de 10 à 25 hectares suivant le chiffre de ses moyens d'exploitation calculés d'après cette base. Les cultivateurs qui ont moins de 4 à 5000 francs sont destinés à être fermiers ou métayers. (...)

Toute demande de concession quelle que soit l'étendue des terres et la qualité des pétitionnaires, doit être adressée à M. le Ministre de la Guerre (...)

Tout concessionnaire a droit au permis de passage gratuit, non seulement pour lui, mais pour encore pour sa famille et ses domestiques. (...)

A son arrivée, le concessionnaire, s'il est dans la classe des petits colons, est admis dans le dépôt des ouvriers jusqu'au jour où il est mis en possession de sa terre. Il doit, sitôt après le débarquement, s'adresser selon les indications qui lui sont données avant son départ, à M. le Directeur de l'intérieur et de la colonisation à Alger...

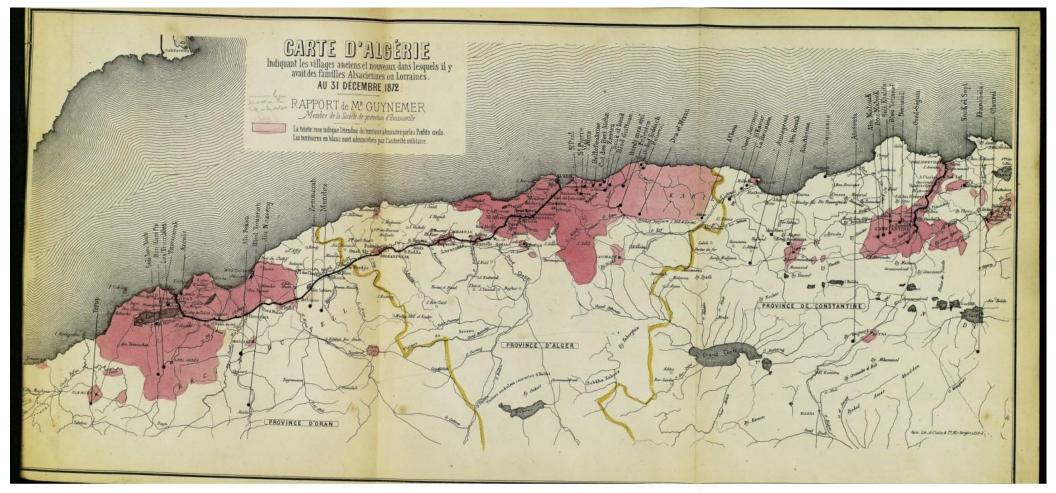
Toute concession emporte l'obligation de faire des constructions, des cultures, des plantations dans un délai déterminé, et de servir une redevance légère. Dès que les conditions sont remplies, le colon devient propriétaire incommutable de sa concession. (...)

Lettre du ministère de l'intérieur aux préfets, 15 juin 1846, AD 68, 6 M 354/106

- 1. Quelles sont les 4 catégories de personnes impliquées dans la distribution des concessions ? Vivent-elles forcément en Algérie ?
- 2. Qui attribue les concessions ? A quel ministère faut-il s'adresser ?
- 3. Faut-il payer pour obtenir des terres en Algérie ? Justifie.
- 4. Montre avec plusieurs arguments que l'Etat souhaite l'installation pérenne en Algérie d'agriculteurs venus de métropole.

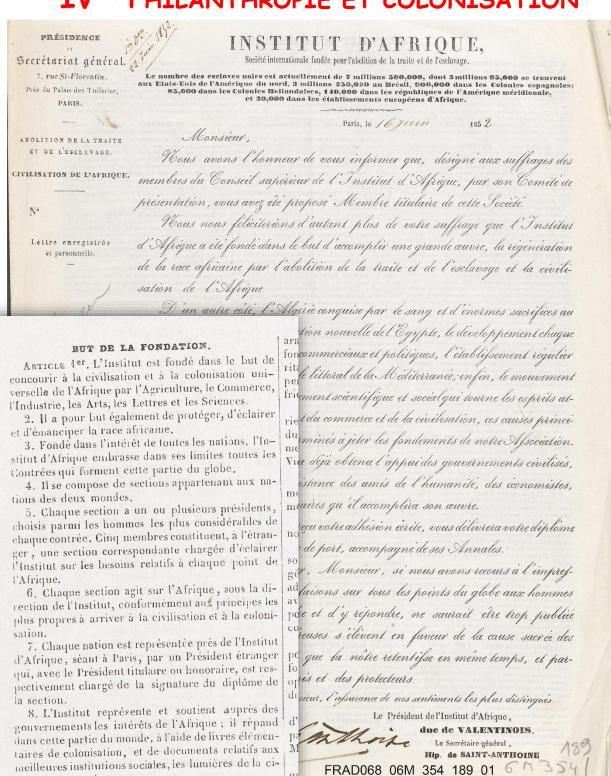
^{1 «} Passage gratuit » : traversée gratuite de la Méditerranée sur un bateau militaire, depuis Marseille ou Toulon jusqu'à un port algérien : Alger, Philippeville (aujourd'hui Skikda, à l'Est d'Alger) ou Bône (aujourd'hui Annaba, près de la frontière tunisienne) sont cités sur ce document comme point d'arrivée.

1. Comment les villages où sont installés des Alsaciens sont-ils répartis dans le territoire algérien ? (Littoral ou intérieur des terres ? Zone pacifiée (administration civile) ou encore peu sûre (administration militaire) ?)



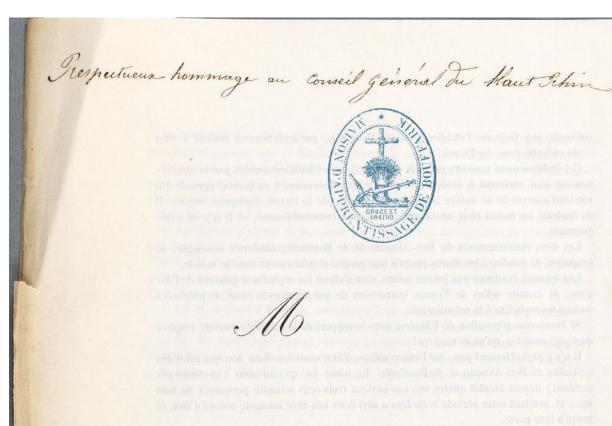
Source gallica.bnf.fr/Bibliothèque Nationale de France

IV - PHILANTHROPIE ET COLONISATION



- 1. Quelle est la date du document ? La France a-t-elle aboli l'esclavage ? Et les USA ?
- 2. D'après le titre du grand document, quel est l'objectif de l'Institut d'Afrique ?
- 3. D'après ce qui est imprimé dans la marge, quel est le deuxième but de l'association?
- 4. D'après l'article 1er du petit document par-dessus, quel est le but réel de cette fondation ?
- 5. Comment compte agir cette association?

vilisation européenne.



- Quel est le projet qui est exposé ici ?
- 2. Quelle est la fonction du maître d'œuvre du projet ?
- 3. Quel genre d'enfant sera admis dans les «établissements spéciaux » de Bouffarik et Ben Akroum ? Que feront-ils dans ces établissements (observe le tampon en haut du document)?
- 4. Avec qui ces enfants sont-ils destinés à se marier plus tard?
- 5. Que penses-tu de ce genre de projet de colonisation ?

Voudriez-vous attacher votre nom à une œuvre de grand avenir politique et religieux pour la France, pour l'Algérie et pour une multitude de malheureux dans les deux pays?

Cette œuvre serait la colonisation chrétienne de l'Algérie, par le moyen des enfants pauvres et abandonnés de France, ou même des enfants coupables, mais corrigibles.

La manière d'y attacher son nom est de venir efficacement en aide, de quelque façon que ce soit, à un prêtre missionnaire, qui semble avoir été choisi non seulement par son évêque, mais par la Providence même pour la réalisation de cette idée, et qui s'y applique avec succès depuis bientôt dix ans.

Le premier essai commença en septembre 4839 aux frais de Monseigneur Dupuch, premier évêque d'Alger; en décembre 4842, et sous les mêmes auspices, le développement en devint beaucoup plus considérable, jusqu'à ce qu'enfin l'année suivante et depuis, grâce à la bienveillance dont il fut constamment l'objet de la part de tout le monde, mais en particulier de l'illustre maréchal Bugeaud et de tous ses successeurs, il eut réussi au-delà de toute espérance.

Aujourd'hui plus de trois cent vingt enfants et jeunes gens, partagés en deux familles, forment à Ben-Aknoun, près d'Alger, et à Bouffarik (même département), le type non achevé, mais très avancé des établissements spéciaux qu'il s'agirait de multiplier pour recueillir et préparer à la colonisation, non plus sculement les orphelins pauvres de l'Algérie, mais un bon nombre d'enfants malheureux de France.

Les deux établissements de Ben-Aknoun et de Bouffarik, combinés ensemble, se proposent de conduire les élèves jusqu'à leur propre établissement dans le monde.

Les femmes destinées aux jeunes colons sont d'abord les orphelines pauvres de l'Algérie, et ensuite celles de France transférées de gré à gré avec choix, et préparées comme les orphelins à la colonisation.

Si l'ancienne réputation de l'Algérie sous le rapport de la salubrité pouvait inspirer quelques craintes, qu'on se rassure!

Il n'y a probablement pas, en France même, d'état sanitaire aussi bon que celui des orphelins de Ben-Aknoun et de Bouffarik. Ils n'ont eu qu'une mort (et encore par accident) depuis bientôt quatre ans sur environ trois cent soixante personnes de tout âge; et pendant cette période le choléra a sévi deux fois avec intensité autour d'eux, et jusqu'à leur porte.

DOSSIER 3 : L'EMIGRATION EN AMERIQUE



Les émigrants, gravure d'après un tableau de Théodore Schuler, 1861

Source gallica.bnf.fr/Bibliothèque Nationale de France

I - LES CANDIDATS A L'EMIGRATION

				 W.	re												* (4		epelera	ngi e											***	*****	ra		,
	SCHLATTER Joseph	SCHLUPP Jacques	SCHLIER Adolphe	SCHLIENGER Cyprien		SCHLIENGER Etienne	SCHLIENGER Anselme		SCHLOSSER Joseph	SCHLOSSER Pierre	SCHLUMBERGER Mathias	SCHLUMBERGER Caroline	SCHLUMBERGER Adolphe	SCHLUMBERGER Eugène	, ocali cardaco	SCHILMBERGER Jules	Ehninger Louise et Gelbké Madelaine	SCHLETZER Elisabeth : voir	Kreyscher		SCHLEGEL Chrétien	SCHLEGEL Jean	SCHLEGEL Nicolas	SCHLEGEL Jean	SCHLEGEL Joseph	SCHLATTER Sébastien	SCHLATTER Joseph	SCHLATTER Chrétien	Stocky	SCHLATTER Benjamin	CONTRACT DESIGNATION OF THE PERSON OF THE PE	SCHIATTER Renost		SCHLATTER Benoît	SCHLABACK Marguerite
	27]		22	30			23		20%	38	18:-	22	22	22	10	20			27		46		30	55	45	20	36	58	45	24	30	1		38	28
	laboureur	fileur	cultivateur	tailleur de limes	nar citation oc 1 at 1116	0	cordonnier		-3	tisserand	maréchal ferrant	néant	manufacturier	ajusteur	ecudiant	négociant			néant		cultivateur	cordonnier	cultivateur	garde forestier	néant	laboureur	cultivateur	cultivateur	néant	cultivateur	cultivateur			laitier	servante
	Richwiller / Pfastatt	Dinsheim (Bas_Rhin)/Mulhouse	Pfetterhouse / P.	Hochstatt / H.	nochstatt / H.	Unobbetett / III	Hochstatt / H.	19sept. 1838	Haguenau (BasaRhin)/Milhouse	Bourbach-le-Bas / B.	Aspach-le-Bas / A.	Mulhouse / M.	Guebwiller / G.	Mulhouse / M.	Montpellier / Mulhouse	Guebwiller / G.			Ste-Marie-aux-Mines / S.		Mulhouse / M.	Flaxlanden / Dornach vers 1803	Froeningen / Mulhouse	Rouffach / R.	Froeningen / Mulhouse	\	Heidwiller / Issenheim	Richwiller / Dornach	Pfastatt / Bourbach le Bas	Dornach / D.	Richwiller / Wittenheim		MACHMALICI / ALCKITCH	Bichwillon / Alti-	Boure Bruche (Bas-Rhin Y Cernav
3					sa femme Laurent Marie 27a		SCHLAGER	et son beau-père LUTTEN-	The state of the s	sa femme et ses 5 enf.									ses 2 enf.	9a et 7a, son fils 3a, son beau-frère GOLDSCHMITT Jean 48a célibataire	no frame do				sa femme et ses 2 enf			л	ses 2 enf.		sa femme, ses 3 enf. et s père				sa fille Marquerite
	C 14 mars 1839	24 déc.		M 13 sept. 1869	M 10 mars 1866	M 3 janv. 1866				21	21	13	27 sept	M 26 oct. 1867	M 3 sept. 1870	C 4 fév. 1857 /			C 22 fév. 1841	a, C 11 rev. 1857		C 4 mars 1039	a cope.		C 10 :::: 1854		to Juit.		24 juin 1	C 12 ianv. 1852	son C 20 juil. 1852		C 3 avril 1848	c 16 fev. 1857	2000
	Willmoth	NY	NV.	NY	Louisville	NY		Brésil	NY	VIV.	NY :	AM	NIIs Orléans	NY	Nlle Orléans	YN			Nlle Orléans	. YY		NY	CINCINNACI	2. 3	Uhio	SY: NY	NY		NA NA	Į.	YY		YY	(Canada)	
								1858														.9													
	pour s'y fixer	pour affaires	pour s.y lixer	parents	rejoindre des	pour affaires		(1 R 167)					pour s y rixer	tion commerciale	faire son instruc-	pour affaires				pour s'y fixer	(Missouri) le 30 juin 1854 (6M340)	mort à St Louis									WACHINET TAGE!	NY (domicile en 185	obtient lnouv.pass.	pour s'y fixer	

1. Quel est l'âge moyen de ceux qui partent (colonne 2)

AD 68, 41 US 6-7

- **2.** Quelles catégories de métiers sont le plus représentées (agriculteurs, artisans, ouvriers, bourgeois, commerçants, industriels, ...)?
- 3. Ceux qui partent avaient-ils beaucoup voyagé depuis leur naissance (colonne 4 : elle indique d'abord la commune de naissance puis la commune de départ des migrants)?
- 4. Les migrants partent-ils seuls ou en famille (colonne 5)?
- **5.** Quel est le but géographique de leur voyage (colonne 7) ? quelle est la part de ceux qui veulent simplement se rendre à New York ? aux Etats-Unis ?
- 6. Réalise un graphique qui rend compte du nombre de départ par décennie.

II - LES MOTIVATIONS DES MIGRANTS

« (...) Il est encore un point sur lequel je dois appeler votre attention : les émigrants quittent souvent le département sans avoir acquitté le montant de leurs contributions ; d'autres partent pour l'Amérique sans avoir les ressources nécessaires pour faire le voyage. (...) »

« Aujourd'hui surtout, un assez grand nombre d'individus qui, par leur âge, sont susceptibles de tirer au sort, demandent à émigrer en Amérique, dans la crainte, sans doute, d'être compris dans la prochaine levée de troupes que l'état de guerre peut rendre nécessaire.

Comme ce fait tend à se généraliser, et qu'il pourrait avoir, en ce moment, des conséquences fâcheuses, j'ai dû m'empresser d'en rendre compte à Votre Excellence, afin qu'il puisse être pris immédiatement des mesures, si elle le juge convenable. »

Lettres du préfet au ministre de l'Intérieur, 1854 (AD 68, 6 M₃₇₅)



Emigrants, Estampe de J TISSOT, 1880

III - UNE EMIGRATION HASARDEUSE

A – Les contrats de migrants

Contrat entre les soussignés SCHWAB François, fondé de pouvoir de M. J. BUSCHENTHAL, domicilié à Monte-Video, république orientale de l'Uruguay, et le sieur GULLY Joseph de Ranspach et sa femme BINDER Catherine, pour les objets ci-dessous désignés

Art 1er – Le Sieur Gully Joseph et sa famille s'engagent à servir M. Buschenthal dans n'importe quel lieu de la république orientale, tant soit comme agriculteur que comme gardien ou éleveur de bestiaux de toute classe

Art. 2 : Cet engagement comprend non seulement les ci-dessus nommés mais aussi tous les enfants leur appartenant

Art 3 : Ceux des enfants au-dessus de 15 ans jouiront d'un salaire de 25 à 30 francs par mois, bien qu'ils aient cet âge avant le départ d'Europe ou qu'ils y arrivent plus tard

Art. 4: Le service ci-dessus stipulé sera pour 6 ans, à compter du jour de la signature du contrat

Art 5: Les contractants s'engagent à faire de leur mieux les services qui leur seront requis à compléter le terme de 6 ans mentionné dans l'article ci-dessus et, en cas contraire, s'assujettir à une amende du double de leurs frais de voyage, en rémunération des services ci-dessus mentionnés.

Art 6 : M. Buschenthal s'engage à payer le passage jusqu'à Monte-Video, à toute la famille, nourriture comprise.

Art 7: A fournir à ladite famille dans un de ses établissements agricoles un logement convenable, nourriture consistant en viande, sel ou thé (ou bien Yerba-maté, espèce de thé du Paraguay), plus les légumes que la famille pourra cultiver, partie de la volaille qu'elle pourra élever et la farine suffisante pour le pain.

Art 8: Un salaire effectif de soixante francs par mois pour toute la famille à l'exception des garçons au-dessus de quinze ans

Art 9 : A la fin du présent contrat, M. J. Buschenthal s'engage à donner au Sieur Gully Joseph de Ranspach en toute propriété dans un de ses établissements de ladite république à savoir :

- 15 hectares de bonne terre
- 2 vaches
- 10 moutons
- 2 porcs
- 2 chevaux

Art 10 : Les malades seront soignés pour le compte de M. J. Buschenthal et les salaires ne seront suspendus qu'en cas de mort

Art 11: Si pour une raison quelconque la famille ou la majeure partie d'entre elle se retirait de l'établissement qui lui a été assigné par M. J. Buschenthal avant terminaison du présent contrat, elle perdra, en outre de l'amende stipulée dans l'article 5, tout droit aux promesses fixées dans l'art. 9.

Art 12 : Tout différend entre les signataires du présent contrat sera sommairement jugé sans appel par le consul de France à Monte-Vidéo

Fait à Strasbourg le 25 août 1861

Signé J. Gully et F. Schwab

AD68, 3 M 376

- 1. A quoi s'engage J. Gully, émigrant de la vallée de Saint Amarin?
- 2. A quoi s'engage le propriétaire uruguayen J. Buschenthal?
- 3. En quoi ce contrat paraît-il alléchant pour un petit paysan pauvre au XIXe siècle ?
- 4. Que risque Gully en cas de rupture du contrat en Amérique?
- 5. Quelle phrase de la fin du texte prouve que le contrat n'est pas valable en justice ?

B – Les conditions de transport

MINISTERE DE L'INTERIEUR.

DIRECTION GENERALE DE LA SURETE PUBLIQUE

SERVICE DE L'EMIGRATION

Texte du décret impérial du 15 janvier 1855,

NAPOLEON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, SALUT. (...) Avons decrete et decretons ce qui suit :

TITRE IER

ARTICLE PREMIER.

Il sera établi dans les villes de Strasbourg, Paris, Le Havre, Forbach et Saint Louis des commissaires spéciaux chargés de surveiller, dans l'intérêt de la police et des émigrants, les mouvements de l'émigration française et étrangère

ART. 2

Dans chacune de ces villes, il sera constitué un bureau de renseignement, auquel les émigrants pourront s'adresser pour obtenir gratuitement toutes les informations relatives, soit à leur séjour à terre, soit à leur voyage à travers la France, soit à la rédaction des contrats d'embarquement (...)

TITRE II

ART. 9

Tout navire qui reçoit à son bord quarante émigrants est réputé spécialement affecté à l'émigration.

Art.10

Il est alloué à chaque passager, à bord d'un bâtiment affecté au transport des émigrants

1°: 1 mètre 33 décimètres carrés si la hauteur du pont est de 1,83 m

2°: 1 mètre 49 décimètres carrés si la hauteur du pont est comprise entre 1,53 m et 1,83 m

3°: 2 mètres4 décimètres carrés si la hauteur du pont est inférieure à 1, 53 m

Les enfants au-dessous de 1 an ne sont pas comptés dans le calcul du nombre de passagers à bord.(...)

Art. 12

Il est interdit de charger à bord d'un navire affecté au transport des émigrants, aucune marchandise qui serait reconnue dangereuse ou insalubre

Art. 13.

Les approvisionnements seront faits en prévision de la plus longue durée probable du voyage

La durée du voyage sera calculée comme suit :

Pour New York et les autres ports de l'Union américaine situés sur l'Océan Atlantique septentrional	55 jours
Pour le Canada	60 jours
Pour la Nouvelle Orléans	65 jours
Pour les Antilles	
Pour le Golfe du Mexique	
Pour le Brésil	
Pour la Plata	
Pour les pays situés au-delà des Cap Horn et de Bonne Espérance, au Sud de l'Equateur	20 jours
Pour les pays situés au-delà des Cap Horn et de Bonne Espérance, au Nord de l'Équateur16	

Art 16

Les objets de couchage seront chaque jour exposés à l'air sur le pont, lorsque le temps le permettra. L'entrepont sera purifié avec du lait de chaux au moins une fois par semaine

Art. 17

Le navire aura, sur le pont et sur l'avant, au moins deux lieux d'aisances, destinés à l'usage des passagers. Il y aura en outre un cabinet d'aisance à l'usage exclusif des femmes.

Art. 18

Il y aura à bord un chirurgien. Le navire sera muni d'un coffre à médicament suffisamment pourvu ainsi qu'une instruction sur le mode d'emploi lesdits médicaments

Art. 19

Le navire devra être pourvu de chaloupes et de canots en nombre suffisant pour les éventualités de la traversée. Il sera muni de pièces à eau, de manches à vent et autres appareils propres à assurer la ventilation. (...)

Titre III

Art.23

Il est interdit de recevoir à bord aucun passager atteint de maladie grave ou contagieuse.

Art. 26

Tout navire affrété pour transporter les émigrants devra, quel qu'en soit le nombre, les conduire directement dans le port de destination.

1. Après avoir lu le document en entier, rédige un petit texte qui expliquera les conditions de voyage d'un émigrant partant d'un port français (durée, occupations, nourriture, confort, salubrité, sécurité...)

2. Si le gouvernement trouve nécessaire de prendre un tel décret, quels étaient donc les risques encourus par les émigrants avant 1855 ?



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de Franc

Bateau de migrants arrivant à New York

3. Ce cliché date du début du XXe siècle. Les conditions de transport des migrants se sont-elles améliorées depuis 1855 ? Justifie

IV - UN NOUVEAU MONDE PAS SI OUVERT : LES DESILLUSIONS DES MIGRANTS

A – La fraude au Texas?

Légation de France au Texas

Galveston, le 26 janvier 1849

(...) Monsieur Castro, tant par lui-même qu'à l'aide d'agents qu'il envoie dans les départements et de prospectus mensongers qu'il fait distribuer, parvient à enrôler des familles de cultivateurs et d'habitants de campagne qu'il expédie pour le Texas, où ils ne trouveront probablement que la misère au lieu des richesses dont on les a bercés. Cent vingt de ces malheureux sont arrivés ces jours derniers comme avant-garde de trois cents familles qu'il doit envoyer successivement pour coloniser les terres qui lui ont été concédées à cette charge. M. Castro leur promet des terres à cultiver et en a effectivement à leur donner, mais il ne les prévient pas que ces terres sont situées entre San Antonio de Bejas et le Rio Grande, pays où l'autorité texienne n'a encore jamais été établie complètement et que depuis le commencement de la guerre, est constamment exposé, tantôt aux invasions, tantôt aux déprédations des volontaires Texiens, bien plus redoutables encore.

Non content de les tromper ainsi sur le pays qu'ils viennent coloniser, M. Castro trouve moyen, en ne s'adressant qu'à des gens qui ont quelques ressources pécuniaires, de leur faire déposer entre ses mains, avant leur départ, des sommes dont il s'empare et qui, avec le gain qu'il fait sur leur passage en traitant avec les armateurs, finissent par lui réaliser un bénéfice considérable. Il leur remet en même temps sur le pays des traites qu'il fournit sur des personnes qui n'y habitent pas ou avec qui il n'a aucune relation d'affaire et ces effets n'ont aucune valeur pour les porteurs.

Trois navires, assure-t-on, sont attendus incessamment avec la suite de cette émigration qui a commencé par l'arrivée du navire américain Obro, chargé du Havre pour Galveston. Il paraît que M. Castro a calculé ses départs de façon à ce que ses premiers arrivés n'eussent pas le temps de prévenir les autres du sort qui les attend.

Il serait à désirer que l'on pût prévenir des spéculations si immorales et sauver d'une fin misérable une population de gens hardis et vigoureux qui seraient employés bien plus utilement pour nous en France ou en Amérique (...)

AD 68, (6 M 375/80)

- Fais la liste de ce que risqueraient les personnes qui concluraient un contrat d'émigration avec M. Castro.
- 2. Souligne dans le texte les expressions qui montrent que l'auteur de la lettre n'a pas vérifié ses informations
- 3. Trouve, à la fin de la lettre, la raison profonde du refus, par les autorités françaises, d'une migration massive vers l'Amérique.

B – Les difficultés en Louisiane

« Monsieur le préfet,

D'après les documents statistiques transmis à mon département, le nombre des émigrants français débarqués à La Nouvelle Orléans pendant le premier semestre de 1855 s'est élevé à 1760. Cette immigration a donné lieu aux réflexions suivantes qui méritent toute confiance : dans quelques années, la majeure partie des émigrants récemment arrivés seront tombés victimes des maladies qui sévissent presque tous les étés sur les étrangers, et bon nombre des survivants ayant épuisé les fonds qu'ils ont apportés avec eux et ne trouvant pas d'emploi, solliciteront leur rapatriement. On s'exagère en Europe les ressources de la Louisiane ; les chances d'y faire fortune sont devenues excessivement rares. Ce serait rendre service aux Français qui se disposent à émigrer pour la Nouvelle Orléans que de les prévenir des dangers que leur offre le climat de cette ville et des difficultés qu'ils auront à y gagner leur vie (...) »

Lettre circulaire du ministère de l'intérieur aux préfets, 30 août 1855 (AD 68, 6 M 375/46)

- 1. Quelles sont les deux sortes de difficultés que doivent affronter les émigrants qui débarquent à la Nouvelle Orléans ?
- 2. Quelle information montre que les migrants sont souvent pauvres?
- 3. Qu'est-ce que le gouvernement français ne veut pas avoir à faire ?

C – La situation en Californie

Paris, le 20 avril 1855

Monsieur le préfet,

Une spéculation organisée en Californie pour la vente de maisons et de terrains à des étrangers non domiciliés dans cet Etat, prend en France depuis quelques temps une certaine faveur. Or la constitution californienne interdisant la possession de biens fonds aux étrangers non résidant dans ce pays, ceux des étrangers qui en achèteraient se trouveraient exposés aux mécomptes les plus regrettables, tels que la contestation de leurs titres, ou même la confiscation de leurs biens.

Comme il importe que cette situation soit connue en France, je vous invite à en faire l'objet d'un avis sommaire, auquel vous donnerez toute la publicité désirable, par la voie du recueil des actes administratifs et des journaux de votre département.

Pour le ministre, le Directeur Général de la Sûreté Publique

H. Collet-Meygret *AD 68*, *(6 M* 375/308)

- 1. Présente le document le plus précisément possible
- 2. Documente-toi sur l'histoire de la Californie au milieu du XIXe siècle, et en particulier sur l'histoire de la ruée vers l'or. Replace ensuite ce document dans son contexte.

D – Les réticences à New York

Traduction pour la préfecture d'un article allemand paru dans la « Gazette Universelle » n° 177 du 26 juin 1855

Hambourg, le 20 juin : Nous avons relevé à plusieurs reprises la diminution frappante des émigrations dans le cours de la présente année (...)

En recherchant les causes de cette diminution des émigrations, on en trouve plusieurs ; d'abord et surtout en ce qui concerne l'Allemagne, la plupart des gouvernements retiennent tous les jeunes gens sujets à la servitude militaire, par suite de la situation politique précaire qui malheureusement fait toujours encore craindre une conflagration européenne plutôt qu'elle ne laisse espérer la paix que cependant tous les partis désirent. A cela il faut ajouter la circonstance qu'en Amérique (Nord), on a promulgué la défense de recevoir les indigents, parce qu'on craint que dans l'affluence des masses pauvres dans lesquelles peuvent se trouver la lie des populations européennes, n'introduise dans le pays par trop d'éléments ruineux. Enfin, encore faut-il comprendre parmi ces causes la lutte passionnée qui a éclaté dans les états de l'Union contre les émigrants étrangers, et notamment contre les allemands, qui se trouvent dangereusement menacés. Nous n'examinerons pas si les Américains ont le droit de se montrer si durs et si menaçants envers des gens qui diffèrent d'opinion avec eux (...)

Suit l'exposé détaillé des circonstances locales qui sont de nature à retenir les Européens loin des Etats de l'Union ou même à engager les émigrés nouvellement arrivés à quitter le Nord pour se fixer au Brésil, à Costa Rica, en Californie...

Le chiffre des émigrés arrivés à New York en avril est de 11 969, dont 2 741 Allemands – En tout depuis janvier jusqu'à fin avril, 29 476, dont 9 394, tandis qu'à la même période en 1854, correspond le chiffre de 56 911, dont 27 233 Allemands.

AD 68, 6 M 349/120 et 121

- 1. Quel est le phénomène constaté au début de l'article ? Les chiffres donnés en toute fin de texte confirment-ils ce phénomène ?
- 2. Quelles sont les trois causes de cette diminution?
- 3. Quelles destinations de repli reste-t-il aux migrants rejetés à New York?

PISTES BIBLIOGRAPHIQUES

- Normann LAYBOURN : L'émigration des Alsaciens et des Lorrains du XVIIIe au XXe siècle (2 tomes) Strasbourg, 1986
- Guy PERVILLE : La France en Algérie (1830-1954), Paris, Vendémiaire, 2012
- Nicole FOUCHE: Emigration des Alsaciens aux Etats-Unis (1815-1870), Publications de la Sorbonne, 1992
- Fabienne FISCHER : Alsaciens et Lorrains en Algérie, histoire d'une émigration (1830-1914), ed. Jacques Gandini, Nice, 1999
- Voir aussi l'ouvrage de J. ERNY: Et parmi les pionniers du Far West, il y avait des Alsaciens, ed du Verger, 2004 et le numéro spécial "Les Alsaciens dans le monde: émigrés, exilés et expatriés du XVe siècle à nos jours", Les Saisons d'Alsace, n° 47, Dernières Nouvelles d'Alsace, fév. 2011.
- Il est aussi possible de consulter la base de donnée d'Alexis Keller sur les émigrés alsaciens en Algérie (https://archives.strasbourg.eu/n/alexis-keller-les-alsaciens-en-algerie-entre-et/n:385)

Outre les deux destinations mentionnées dans ce dossier, l'émigration alsacienne au XIXe siècle comprend quelques autres destinations : l'émigration vers l'Afrique du Nord (industrie textile et plantations de coton), vers l'AEF et l'AOF, vers la Guyane et l'Amérique du Sud (chercheurs d'or), la Russie (Saint Pétersbourg : impression sur étoffes), ainsi qu'une forte émigration de missionnaires dans le monde entier